

Contrat-cadre d'abonnement et de services Cloud Medius pour les commandes en ligne

LE PRÉSENT CONTRAT-CADRE D'ABONNEMENT ET DE SERVICES CLOUD MEDIUS ÉNONCE LES CONDITIONS GÉNÉRALES RÉGISSANT L'ABONNEMENT ET L'UTILISATION PAR LE CLIENT DES PRODUITS COMMANDÉS EN LIGNE, Y COMPRIS LES ESSAIS GRATUITS SOUSCRITS PAR LE CLIENT.

LES SERVICES SONT EXCLUSIVEMENT CONÇUS POUR UNE UTILISATION PROFESSIONNELLE ET NE SONT PAS DISPONIBLES POUR LES CONSOMMATEURS. LES PERSONNES SOUSCRIVANT AUX SERVICES DOIVENT LE FAIRE UNIQUEMENT DANS UN CONTEXTE DE RELATION ENTRE ENTREPRISES (B2B). EN ACCEPTANT LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, L'UTILISATEUR GARANTIT ET DÉCLARE QUE LES SERVICES SERONT STRICTEMENT UTILISÉS À DES FINS PROFESSIONNELLES UNIQUEMENT ET NON À DES FINS PERSONNELLES.

1. Définitions

« **Contrat** » désigne le présent Contrat-cadre d'Abonnement et de Services Cloud Medius.

« **Service Cloud** » désigne les services en ligne sur le Web tels que souscrit par le Client, qui permet au Client et à ses Utilisateurs de gérer et de comptabiliser les dépenses professionnelles.

« **Client** » désigne l'entité juridique ou l'individu qui s'abonne aux services et accepte ainsi le présent Contrat.

« **Données du Client** » désigne l'ensemble des données, informations ou documents fournis ou soumis par le Client, ou pour le compte du Client, au Service Cloud dans le cadre de l'utilisation du Service Cloud.

« **Documentation** » désigne la documentation couvrant les fonctionnalités, les performances et l'utilisation relatives au Service Cloud.

« **Medius** » désigne Expensya SAS, dont le siège social est situé au 33, rue du Louvre, 75002, Paris, immatriculée sous le numéro 810 794 610, RCS Paris.

« **Partie** » / « **Parties** » désigne le Client et Medius.

« **Durée de l'Abonnement** » désigne la durée de chaque abonnement souscrit concernant un produit comme le client l'a souscrit.

2. Périmètre des services

2.1 Champ d'application. Medius fournira au Client le Service Cloud (avec une offre d'essai gratuit d'une durée de trente (30) jours dans la majorité des cas), sous réserve du paiement par le Client de tous les frais (Le cas échéant) applicables tels que définis à l'article 6.

2.2 Mises à jour / Modifications. Medius pourra, en envoyant un préavis raisonnable au Client, mettre à jour ou de quelque autre façon modifier le Service Cloud et ses fonctionnalités. Ces mises à jour ou modifications seront automatiquement appliquées.

3. Droits concédés et restrictions

3.1 Pendant la Durée de l'Abonnement, et sous réserve des conditions générales du présent Contrat et du paiement par le Client de tous les frais applicables, Medius accorde au Client un droit limité, non exclusif et non transférable d'utilisation du Service Cloud. À la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat, le droit du Client d'utiliser le Service Cloud cessera de plein droit.

3.2 En ce qui concerne le Client et Medius, le Client détient exclusivement tous les droits, titres et intérêts sur toutes les Données du Client. Le Client est seul responsable de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité, de la légalité, de la fiabilité, du caractère approprié et de la propriété intellectuelle de toutes les Données du Client, et du droit d'utiliser celles-ci, et le Client garantit par les présentes qu'il détient et détiendra dans l'avenir tous les droits et consentements nécessaires pour permettre à Medius d'utiliser la totalité de ces données comme prévu par le présent Contrat. Par les présentes, le Client accorde à Medius un droit et une licence gratuits, entièrement payés et non exclusifs, de reproduction, d'utilisation, de traitement, de stockage et de transmission des Données du Client aux fins de fournir, de maintenir et de développer le Service Cloud, de faciliter et de promouvoir services de Medius auprès du Client et d'exécuter les obligations de Medius en vertu du présent Contrat et toute autre activité expressément acceptée par le Client.

3.3 En cas de dépassement de la restriction de licence applicable au Service Cloud, le Client accepte d'étendre son droit d'utilisation en achetant les extensions applicables aux prix figurant dans le barème tarifaire de Medius alors en vigueur. Ce droit d'utilisation étendu et les frais associés entreront en vigueur immédiatement et s'appliqueront pendant le reste de la Durée de l'Abonnement.

- 3.4** Le droit d'utiliser le Service Cloud est limité aux seules fins/besoins internes du Client. Toute utilisation du Service Cloud par un tiers ou pour fournir des services à un tiers, sauf autorisation expresse dans le présent Contrat, est strictement interdite.
- 3.5** Tous les droits de propriété, droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété relatifs au Service Cloud, ou créés, développés ou utilisés dans le cadre de, ou en relation avec, ceux-ci ; appartiennent à Medius ou, le cas échéant, aux concédants de licence tiers de Medius. Le présent Contrat n'entraîne aucune cession de ces droits au Client par Medius. Le Client n'est pas autorisé à modifier ou à supprimer des marques déposées, marques de service, mentions de droit d'auteur ou autres indications intégrées au Service Cloud ou à la Documentation, ou à l'ensemble de services/modules associés souscrits.
- 3.6** Si le Client ou une Société Affiliée ou un Utilisateur du Client envoie ou transmet des communications ou des documents à Medius par courrier, e-mail, téléphone ou tout autre moyen, suggérant ou recommandant des modifications du Service Cloud, y compris, sans s'y limiter, de nouvelles caractéristiques ou fonctionnalités y afférentes, ou des commentaires, questions, suggestions ou autres retours d'information similaires, Medius sera libre d'utiliser ces commentaires indépendamment de toute autre obligation ou limitation entre les Parties en vertu du présent Contrat. Par les présentes, le Client cède à Medius, au nom du Client et au nom des Utilisateurs du Client, tous les droits, titres et intérêts sur, et Medius est libre d'utiliser, sans attribution ni compensation à quelque partie que ce soit, les idées, le savoir-faire, les concepts, les techniques ou autres droits de propriété intellectuelle contenus dans ces commentaires, à quelque fin que ce soit, bien que Medius ne soit pas tenue d'utiliser ces commentaires.
- 3.7** Medius pourra surveiller la manière dont le Service Cloud est utilisé et exécuté, et collecter, utiliser, compiler et divulguer des données quantitatives dérivées de l'utilisation du Service Cloud à des fins d'analyse de son secteur d'activité, benchmarking, d'analytique et à d'autres fins strictement liées à son activité. Medius pourra également utiliser les Données du Client à des fins d'apprentissage automatisé essentiel à la technologie d'Océrisation (OCR) de reconnaissance de Medius. Medius dispose de tous les droits, titres et intérêts sur ces données (à l'exclusion des Données du Client) et pourra rendre publiques des données agrégées et anonymisées, à condition que ces données n'incluent aucune information qui permettrait d'identifier le Client, les Utilisateurs du Client ou tout tiers utilisant le Service Cloud.
- 4. Utilisation du service Cloud**
- 4.1** Le Client est responsable de l'identification et de l'authentification de tous les utilisateurs autorisés par le Client à utiliser le Service Cloud conformément au présent Contrat (collectivement les « **Utilisateurs** »), de l'approbation de l'accès par les Utilisateurs et du maintien de la confidentialité des noms d'utilisateur, mots de passe et informations de compte. Medius n'est en cas responsable de toute responsabilité en cas de dommages causés par des Utilisateurs du Client, y compris par des personnes qui n'auraient pas été autorisées à avoir accès au Service Cloud mais qui auraient pu y accéder en raison d'actions ou d'omissions du Client ou des Utilisateurs du Client. Le Client sera responsable de toutes les opérations effectuées avec les noms d'utilisateur, mots de passe ou comptes du Client et des Utilisateurs du Client ou résultant de l'accès par le Client ou des Utilisateurs du Client au Service Cloud, que le présent Contrat autorise ou non cet accès ou cette utilisation. Le Client consentira tout effort raisonnable pour sensibiliser tous les Utilisateurs aux dispositions du présent Contrat applicables à l'utilisation du Service Cloud par ces derniers, et veillera à ce que tous les Utilisateurs se conforment à ces dispositions. Le Client s'engage à informer immédiatement Medius de toute utilisation non autorisée.
- 4.2** Le Client s'interdit d'utiliser ou d'autoriser l'utilisation du Service Cloud à toute fin ou d'une quelconque manière qui (a) violerait une loi en vigueur, (b) menacerait ou harcèlerait une personne ou causerait des dommages matériels ou corporels à une personne ou à un bien, (c) violerait les droits au respect de la vie privée (y compris, sans s'y limiter, le Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD) ou encouragerait le racisme, la haine ou la violence, (d) constituerait une contrefaçon d'une propriété intellectuelle ou une violation d'autres droits de propriété, (e) entraverait le fonctionnement du Service Cloud, y compris, sans s'y limiter, si cette utilisation (i) impose ou est susceptible d'imposer une charge déraisonnable ou disproportionnée sur l'infrastructure de Medius ou d'un fournisseur tiers, (ii) entrave ou perturbe des réseaux, équipements ou serveurs connectés au Service Cloud ou utilisés pour fournir le Service Cloud, ou (iii) viole nos directives d'utilisation du Service Cloud, ou (f) constituerait une activité frauduleuse, y compris une usurpation de l'identité d'une personne physique ou morale, une fausse revendication d'affiliation, une déclaration trompeuse de la source, de l'identité ou du contenu des informations transmises via le Service Cloud.
- 4.3** Nonobstant toute disposition contraire du présent Contrat, Medius pourra suspendre temporairement l'accès du Client (y compris de ses Sociétés Affiliées) à tout ou partie du Service Cloud (« **Suspension du Service** ») si Medius détermine raisonnablement (a) que le Service Cloud ou l'un quelconque des droits de propriété intellectuelle de Medius sont menacés ou attaqués ; (b) que l'utilisation du Service Cloud par le Client engendre une perturbation, ou présente un risque pour la sécurité, du Service Cloud ou de tout autre client ou fournisseur de Medius ; (c) que le Client utilise le Service Cloud pour des activités frauduleuses ou illégales ; (d) que le Client viole de quelque autre façon les obligations et restrictions du présent article 4 ; ou (e) que le Client n'assure plus la continuité normale de son exploitation, a procédé à une cession d'actifs au profit des créanciers ou à une cession similaire d'actifs, ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de réorganisation, de liquidation, de dissolution ou procédure similaire. Medius consentira tout effort commercialement raisonnable pour adresser au Client un préavis écrit de toute Suspension du Service et, dans tous les cas, communiquer des mises à jour fréquentes concernant la reprise de l'accès au Service Cloud suite à une Suspension du Service. Medius consentira tout effort commercialement raisonnable pour reprendre la fourniture de l'accès au Service Cloud dès que cela soit raisonnablement possible après la résolution du problème ayant donné lieu à la Suspension du Service. Medius décline toute responsabilité en cas de dommage, responsabilité, perte (y compris perte de données ou de bénéfices), ou de toute autre conséquence que le Client (ou une Société Affiliée) pourrait subir ou encourir à la suite d'une Suspension du Service.

5. Droit de rétractation

Les Clients remplissant les conditions prévues par le Code de la consommation français disposent d'un droit de rétractation leur permettant de se retirer du présent Contrat dans un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de sa conclusion. Toutefois, ce droit de rétractation est exclu pour les contrats de prestation de services dont l'exécution a commencé, avec le consentement du Client, avant la fin du délai de rétractation.

Les Clients bénéficiant du droit de rétractation sont : (i) les Consommateurs et (ii) les Professionnels lorsque le contrat est conclu hors établissement, qu'il n'entre pas dans le champ principal de l'activité professionnelle du professionnel et que le nombre de salariés employés par ce dernier est inférieur ou égal à cinq (C. consom., art. L. 221-3).

Le droit de rétractation peut être exercé en contactant l'équipe de support de Medius via ses services de chat en ligne.

Les Clients Professionnels qui ne remplissent pas les conditions prévues au deuxième alinéa du présent article ne bénéficient pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation français.

Remboursement. Si le Client bénéficie du droit de rétractation et décide de souscrire aux Services sur une base payante pendant la période de rétractation, en payant volontairement pour ces Services (qui sont par ailleurs offerts gratuitement pendant 30 jours), Medius doit rembourser au Client l'intégralité du montant payé, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle Medius est informé de la décision de rétractation du Client.

Toutes les demandes de remboursement doivent être adressées à l'équipe d'administration des ventes de Medius par e-mail, à l'adresse suivante : adv@medius.com. Le Client est informé qu'il peut bénéficier d'une période d'essai gratuite de 30 jours pour les Services (sauf en cas de commande de services supplémentaires, tels que des formations, des développements spécifiques, etc.), laquelle commence simultanément avec la période de rétractation. Par conséquent, même si le délai de rétractation de 14 jours est dépassé, le Client peut toujours, avant la fin de la période de 30 jours, choisir de ne pas continuer à utiliser les Services, sans qu'aucun coût ne soit engagé. Aucune action n'est requise de la part du Client pour mettre fin à l'essai gratuit. Si le Client souhaite continuer, il peut souscrire en ligne ou contacter l'équipe d'assistance.

6. Frais et paiements

- 6.1** Le Client paiera les frais d'abonnement par carte de crédit, par virement bancaire ou prélèvement automatique. Tous les frais et prix indiqués dans le présent Contrat s'entendent hors taxes, frais de port, droits de douane et autres taxes similaires, et il appartient au Client de régler ces taxes, frais, droits de douane ou charges. Sauf stipulation expresse du présent Contrat, tous les frais sont non annulables et non remboursables.

En cas de retard de paiement par le Client, lorsque ce retard de paiement n'est pas l'objet d'un litige de bonne foi, et sans préjudice de tout autre droit ou recours dont Medius pourrait disposer, Medius sera en droit de percevoir des intérêts de retard au taux de huit (8) pour cent par an (« Pénalités de Retard »). En outre, Medius sera en droit de suspendre l'exécution de ses obligations et de suspendre le Service Cloud si le Client n'a pas réglé une facture impayée, non contestée de bonne foi, dans un délai de trente (30) jours à compter de sa date d'échéance, sous réserve que Medius ait adressé un rappel écrit au Client, et ce, jusqu'à ce que toutes les factures dues et impayées aient été réglées. Si une décision de justice établit que le Client est tenu de payer les frais contestés, Medius sera également en droit de percevoir les Pénalités de Retard sur les frais précédemment contestés.

7. Confidentialité

- 7.1** Chaque Partie s'engage à garder confidentielles toutes les informations (écrites ou orales) de nature confidentielle concernant l'activité et les affaires de l'autre Partie qui auront été obtenues ou reçues avant la signature du présent Contrat ou que la Partie obtiendra ou recevra pendant la durée du présent Contrat, à l'exception des informations qui seraient :
- déjà en sa possession sans restrictions d'utilisation ou de divulgation, autrement qu'en raison d'une violation du présent article 7 ;
 - ou tomberaient dans le domaine public sans que cela ne soit imputable à une action ou omission de l'autre Partie ;
 - légalement reçues d'un tiers sans restrictions d'utilisation ou de divulgation ; ou
 - requis par un tribunal ou une autre autorité compétente (y compris, sans s'y limiter, une autorité publique ou une bourse compétente, le cas échéant).

7.2 Chaque Partie prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des dispositions du présent article 7 par ses salariés, mandataires et sous-traitants. Le présent article 7 survivra à l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat pendant une période de cinq (5) ans.

8. Cession et sous-traitance

8.1 Aucune des Parties n'est autorisée à céder ou transférer tout ou partie de ses droits, avantages ou obligations en vertu du présent Contrat, sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie, étant entendu toutefois que Medius pourra (i) transférer et céder le présent Contrat à l'une de ses Sociétés Affiliées et/ou (ii) transférer et céder le droit de Medius de recevoir un paiement en vertu du présent Contrat en tout ou en partie à un tiers.

8.2 Medius pourra faire appel à des sous-traitants pour exécuter ses obligations en vertu du présent Contrat, étant entendu toutefois que le fait de sous-traiter ses obligations ne devra pas réduire sa responsabilité en vertu du présent Contrat. Toute Société Affiliée de Medius pourra exécuter l'une quelconque des obligations de Medius ou exercer l'un quelconque de ses droits, étant entendu toutefois que Medius sera responsable de toute action ou omission de l'une quelconque de ses Sociétés Affiliées. Le Client reconnaît que tout droit ou recours dont il pourrait se prévaloir, relèvera exclusivement de Medius. Indemnisation en matière de propriété intellectuelle

9. Indemnisation de la propriété Intellectuelle

9.1 Medius indemnifiera le Client de toutes les réclamations, demandes, responsabilités, charges et dépenses (y compris les honoraires d'avocat raisonnables), et de tous les dommages directs finalement accordés à l'encontre du Client (ou les coûts et dommages convenus par Medius dans le cadre d'un règlement pécuniaire écrit) eu égard à toute demande d'un tiers alléguant d'une violation directe des droits de propriété intellectuelle de ce tiers par le Service Cloud, la Documentation ou la Solution utilisée par le Client, étant entendu que :

- a) le Client devra en informer rapidement Medius par écrit, au plus tard trente (30) jours après réception par le Client de la notification de la demande (ou plus tôt si la loi applicable l'exige) ;
- b) le Client devra accorder à Medius le contrôle exclusif de la défense et de tout règlement négocié (aux frais et dépens exclusifs de Medius et à condition que Medius ne signe aucun règlement sans le consentement du Client, à moins que ce règlement ne prévoit de décharger inconditionnellement le Client de toutes responsabilités et obligations) ;
- c) le Client ne devra pas porter préjudice à la défense de l'action ou de la demande, et il s'abstiendra de reconnaître une quelconque responsabilité, de transiger ou d'accepter un quelconque règlement de cette action ou demande sans le consentement écrit préalable de Medius ; et
- d) le Client devra fournir à Medius l'assistance, les documents, les pouvoirs et les informations que Medius pourra raisonnablement demander dans le cadre de l'action ou de la demande, et de la défense ou du règlement de celles-ci.

Nonobstant ce qui précède, Medius décline toute responsabilité envers le Client en cas de demande qui :

- a) découlerait d'une utilisation, reproduction ou distribution non autorisée du Service Cloud, de la Documentation ou de la Solution ;
- b) découlerait d'une modification ou altération du Service Cloud, de la Documentation ou de la Solution par une personne autre que Medius ;
- c) résulterait de l'utilisation du Service Cloud ou de la Solution en combinaison avec tout autre logiciel ou équipement non approuvé par écrit par Medius ;
- d) serait fondée sur une information, une conception, une spécification, une instruction, un logiciel, un service, des données, un matériel informatique ou des éléments non fournis par Medius ; ou
- e) aurait été évitée si le Client avait suivi les instructions écrites raisonnables de Medius.

En outre, Medius n'assumera aucune responsabilité envers le Client si celui-ci continue d'utiliser le Service Cloud, la Documentation ou la Solution après l'expiration du droit du Client d'utiliser ces éléments.

Si le Service Cloud, la Documentation ou la Solution fait ou, de l'avis de Medius, est susceptible de faire l'objet d'une plainte pour contrefaçon ou détournement, Medius pourra, à ses propres frais et à son gré, choisir :

- a) d'obtenir le droit pour le Client de continuer à utiliser le Service Cloud, la Documentation ou la Solution conformément aux dispositions du présent Contrat ;
- b) de corriger, de modifier ou d'ajuster le Service Cloud, la Documentation ou la Solution de manière à les mettre en conformité avec les droits de tiers sans réduire significativement leur performance ou fonction ;
- c) de remplacer le Service Cloud, la Documentation ou la Solution par un substitut substantiellement similaire et conforme aux droits de tiers ; ou
- d) si, consentant tout effort commercialement raisonnable à cet effet, il est impossible de satisfaire aux points (a), (b) ou (c), de résilier le droit d'utilisation et de rembourser au Client tous les frais payés d'avance non utilisés relatifs à la partie affectée du Service Cloud, de la Documentation ou de la Solution.

Si Medius modifie ou remplace le Service Cloud, la Documentation ou la Solution, le Client aura les mêmes droits à cet égard que ceux dont il dispose en vertu du présent Contrat.

Le présent article 9 décrit l'intégralité de la responsabilité de Medius et les seuls recours du Client en cas de contrefaçon avérée ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers en relation avec le Service Cloud, la Documentation ou la Solution.

10. Limitation de responsabilité

10.1 Aucune des Parties ne pourra de quelque manière que ce soit être tenue responsable en vertu du présent Contrat ou de la résiliation de celui-ci de toute perte de bénéfices, perte de revenus, perte d'utilisation, perte d'économies prévues ou de tous dommages indirects ou consécutifs de toute nature. Ce qui précède ne saurait en aucun cas limiter l'obligation du Client de payer les frais légalement dus en vertu du présent Contrat.

- 10.2** Aucune des Parties ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable au titre du présent Contrat ou de sa résiliation pour toute perte de profits, perte de revenus, perte d'usage, perte d'économies anticipées ou pour tout dommage indirect ou consécutif de quelque nature que ce soit. Ce qui précède ne limite en aucun cas l'obligation du Client de payer les frais légalement dus en vertu du présent Contrat.
- 10.3** La responsabilité totale de Medius eu égard à tous les dommages découlant du présent Contrat ou liés à celui-ci, que ce soit à titre contractuel ou délictuel, ou de quelque autre façon, sera limitée au total des frais effectivement payés par le Client en vertu du présent Contrat au cours de la période de douze (12) mois précédant immédiatement l'événement faisant naître cette responsabilité. Nonobstant toute disposition contraire, les limitations de responsabilité de Medius en vertu du présent article 10.2 ne s'appliquent pas aux obligations d'indemnisation relevant de l'article 9 ou à toute autre responsabilité lorsque l'exclusion de responsabilité n'est pas autorisée par la loi applicable. Medius décline toute responsabilité envers le Client eu égard à un manquement ou à une réclamation, à moins que le Client n'en ait réalisé une signification écrite dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le Client a pris connaissance ou aurait dû prendre connaissance des circonstances ayant donné lieu à ce manquement ou à cette réclamation.
- 10.4** Chaque Partie déclare qu'elle a valablement conclu le présent Contrat et qu'elle a le pouvoir de le faire.
- 10.5** MEDIUS NE GARANTIT PAS QUE LES SERVICES SERONT EXÉCUTÉS SANS ERREUR OU SANS INTERRUPTION, QUE MEDIUS CORRIGERA TOUTES LES ERREURS DES SERVICES OU QUE LES SERVICES RÉPONDRONT AUX EXIGENCES OU ATTENTES DU CLIENT. MEDIUS N'EST PAS RESPONSABLE DES PROBLÈMES LIÉS À L'EXÉCUTION, AU FONCTIONNEMENT OU À LA SÉCURITÉ DES SERVICES QUI DÉCOULENT DES DONNÉES DU CLIENT OU DES APPLICATIONS OU SERVICES TIERS FOURNIS PAR DES TIERS. LA SEULE RESPONSABILITÉ DE MEDIUS EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGE AFFECTANT LES DONNÉES DU CLIENT SE LIMITE À LA CRÉATION PAR MEDIUS DE SAUVEGARDES QUOTIDIENNES ET À LA RECONSTITUTION, À SES PROPRES FRAIS, DES DONNÉES DU CLIENT PERDUES OU ENDOMMAGÉES À PARTIR DE CES SAUVEGARDES.
- 10.6** DANS LA MESURE OÙ LA LOI NE L'INTERDIT PAS, CES GARANTIES SONT EXCLUSIVES ET AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS CONCERNANT LES LOGICIELS, LES MATÉRIELS INFORMATIQUES, LES SYSTÈMES, LES RÉSEAUX OU LES ENVIRONNEMENTS, PAS MÊME LA GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, N'EST ACCORDÉE.

11. Force majeure

Une Partie sera exemptée de ses obligations si et dans la mesure où elle est empêchée d'exécuter ses obligations en raison de circonstances échappant au contrôle raisonnable de la Partie, telles que, sans s'y limiter, incendie, inondation, autres catastrophes naturelles, guerre, grève, interruption des transports, actes terroristes, accidents, troubles civils et autres événements indépendants de la volonté de la Partie. Dès que ces circonstances auront cessé, la Partie exemptée de ses obligations sera tenue de reprendre ses engagements au titre du présent Contrat. Une Partie devra informer l'autre Partie, dès que possible et par écrit, de tout cas de force majeure qu'elle subirait afin d'être exemptée en vertu de la présente disposition. Si ces circonstances perdurent pendant plus de trois (3) mois, l'une ou l'autre des Parties pourra résilier le présent Contrat, moyennant notification écrite à l'autre Partie. Dans ce cas, aucune des Parties n'assumera une quelconque responsabilité envers l'autre Partie.

12. Durée et résiliation

- 12.1 Durée du contrat.** Le présent Contrat entrera en vigueur à la date de début de la Durée d'Abonnement et restera en vigueur jusqu'à la fin de la durée d'abonnement, à laquelle il prendra automatiquement fin, sauf en cas de renouvellement exprès par écrit par les parties.
- 12.2** En plus des droits de résiliation spécifiques énoncés ailleurs dans le présent Contrat, chaque Partie aura le droit de résilier immédiatement le présent Contrat si (i) l'autre Partie a commis une violation substantielle du présent Contrat d'une manière qui ne pourrait pas être corrigée, (ii) l'autre Partie a commis une violation substantielle du présent Contrat qui serait susceptible d'être corrigée et ne corrige pas cette violation dans les trente (30) jours après avoir été notifiée par écrit de la violation par la Partie non défaillante, ou (iii) l'autre Partie fait l'objet d'une ordonnance de faillite, devient insolvable, conclut un plan d'arrangement, un accord concordataire ou une cession d'actifs au profit de ses créanciers, est mise en liquidation, de manière volontaire (autrement qu'en vue d'une restructuration ou d'une fusion) ou obligatoire, ou est placée, ou ses actifs sont placés, sous le contrôle d'un administrateur judiciaire, séquestre ou liquidateur.
- 12.3** À la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat, le Client n'aura plus le droit d'accéder au Service Cloud ou de l'utiliser, et chaque Partie restituera immédiatement à l'autre Partie tous les biens, documents et autres éléments reçus de l'autre Partie.
- 12.4 Récupération des données.** À l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat, le Client récupérera ses Données dans un délai commercialement raisonnable. Si le Client demande l'assistance de Medius, celle-ci facturera au Client des tarifs standard en régie pour ces travaux. Medius s'engage à conserver les Données du Client un (1) mois après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat ou jusqu'à ce que toutes les Données du Client aient été transférées, et les Données du Client seront supprimées dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent, sauf si une autre période de conservation est convenue. Nonobstant ce qui précède, les Données du Client figurant dans des sauvegardes peuvent être conservées conformément aux routines de sauvegarde standard de Medius pendant une période maximale de deux ans après la résiliation du présent Contrat, à condition que ces sauvegardes soient conservées de manière sécurisée.
- 12.5** Sans préjudice de tout autre droit ou recours dont Medius pourrait disposer, en cas de résiliation du présent Contrat (quelle qu'en soit la raison), Medius sera toujours en droit de facturer au Client les travaux effectués et les coûts engagés jusqu'à la date de résiliation.

12.6 La résiliation du présent Contrat ne saurait affecter (i) aucune des obligations dues et aucun des droits acquis par les Parties avant cette résiliation, ni (ii) aucune des dispositions du présent Contrat censées survivre à son expiration ou à sa résiliation.

13. Règlement amiable, droit applicable et arbitrage

13.1 Le présent Contrat sera régi par le droit Français. Tous les litiges découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci seront définitivement réglés conformément au Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément audit Règlement. La loi applicable au fond sera le droit français. Le nombre d'arbitres sera d'un (1). Le lieu de l'arbitrage sera Paris, France. La langue de l'arbitrage sera l'anglais.

14. Lois anti-corruption et droit commercial international

Chaque partie (a) garantit qu'elle se conformera à toutes les lois, réglementations et ordonnances gouvernementales applicables en matière de lutte contre la corruption, de lutte contre le blanchiment d'argent, de sanctions économiques et commerciales, de contrôle des exportations et autres lois, réglementations et ordonnances gouvernementales en matière de commerce international (collectivement, « Les Lois Anti-corruption et le Droit commercial international ») et (b) déclare qu'elle n'a pas effectué, proposé, promis d'effectuer ou autorisé un quelconque paiement ou un don de quoi que ce soit de valeur en violation des Lois Anti-corruption et du Droit commercial international. Chaque partie déclare qu'elle (et dans le cas du Client, également les Utilisateurs du Client) ne figure sur aucune liste gouvernementale de parties interdites, refusées ou non vérifiées, de sanctions, d'exclusion ou de parties soumises à des restrictions et contrôles des exportations (collectivement, les « Listes de Sanctions »). Le Client devra immédiatement (i) cesser d'utiliser le Service Cloud si le Client est inscrit sur une Liste de Sanctions et (ii) supprimer l'accès des Utilisateurs du Client aux Services si les Utilisateurs sont inscrits sur une Liste de Sanctions. Nonobstant toute disposition contraire du présent Contrat, l'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Contrat avec effet immédiat, moyennant une Notification écrite adressée à l'autre partie dans le cas où l'autre partie ne respecterait pas ses obligations en vertu du présent article 14.

15. Traitement des données à caractère personnel

15.1 Dans le cadre de l'exécution des obligations de Medius en vertu du présent Contrat, Medius pourra être amenée à traiter des données qui concernent directement ou indirectement une personne physique (données à caractère personnel) pour le compte du Client. Dans la mesure où Medius traite des données à caractère personnel pour le compte du Client, Medius sera considérée comme un sous-traitant et le Client sera considéré comme le responsable du traitement. Toutes les données à caractère personnel seront traitées conformément à l'Annexe relative au traitement des données disponible à l'adresse <https://www.medius.com/legal/french-data-processing-addendum/> qui fait partie intégrante du présent Contrat.

Dans le cas où Medius traite des données personnelles en tant que responsable de traitement, ces données seront traitées conformément à la politique de confidentialité de Medius, disponible à l'adresse suivante : <https://www.medius.com/legal/privacy/>.

16. Divers

16.1 Les Parties conviennent que le présent Contrat, y compris les informations qui sont intégrées par renvoi au présent Contrat (comme une référence à des informations contenues dans une URL), régit intégralement, comme accepté par les Parties, tous les aspects abordés dans le présent Contrat. Tous les engagements pris et promesses données, oralement et/ou par écrit, qui auraient éventuellement précédé le présent Contrat sont remplacés par le présent Contrat. Les modifications et/ou ajouts au présent Contrat seront effectués par écrit et signés par les deux Parties.

16.2 Medius pourra mettre à jour les termes de ce contrat de temps à autre. Medius notifiera le Client de toute mise à jour substantielle au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur de la version mise à jour du présent contrat, sauf si ces mises à jour substantielles résulteront de modifications des lois et réglementations applicables. La version actuelle et à jour du présent Contrat sera mise à disposition à l'adresse suivante : <https://www.medius.com/legal/agreements/>. Les notifications relatives aux mises à jour substantielles des termes du présent Contrat seront communiquées via le Service Cloud. Suite à une telle notification, l'utilisation continue du Service Cloud par le Client à compter de la date d'entrée en vigueur de la version mise à jour du présent Contrat constituera une acceptation de ladite version mise à jour. La version mise à jour du présent Contrat remplacera toutes les versions antérieures. Si le Client n'accepte pas la version mise à jour du présent Contrat, le Client devra cesser immédiatement d'utiliser le Service Cloud.

16.3 Si une partie du présent Contrat est jugée invalide ou non exécutoire, cela ne signifie pas que le présent Contrat dans son ensemble est jugé invalide. Si l'invalidité affecte de manière significative un quelconque droit ou une quelconque obligation des Parties relevant du présent Contrat, des ajustements justes et raisonnables devront être apportés au présent Contrat.

16.4 Le Client et Medius sont des prestataires indépendants l'un de l'autre. Aucune disposition du présent Contrat n'est censée ou réputée constituer un mandat, un accord de représentation légale, un partenariat, une coentreprise, une franchise, un contrat de travail entre l'une et l'autre des Parties à quelque fin que ce soit. Aucune des Parties ne saurait conclure un contrat, prendre un engagement, donner une garantie ou faire une déclaration pour le compte de l'autre Partie, ni contracter une dette ou d'autres obligations au nom de l'autre Partie, ni agir d'une manière qui aurait pour effet de faire de cette Partie le mandataire apparent de l'autre Partie, et aucune des Parties ne saurait assumer la responsabilité de telles actions de l'autre Partie ni sa responsabilité être engagée en vertu des présentes à la suite de telles

actions de l'autre Partie. Aucune des Parties ne verra sa responsabilité engagée en raison d'une action ou d'une omission de l'autre Partie dans l'exercice de ses activités ou de toute demande ou décision judiciaire en résultant.

16.5 Le présent Contrat ne saurait s'appliquer d'une façon plus ou moins stricte à l'encontre de l'une ou l'autre des Parties selon qu'elle aurait ou non participé à sa préparation ou sa rédaction.

16.6 Notifications. Les notifications censées être remises en vertu du présent Contrat seront faites par écrit et remises en main propre ou envoyées par un service de coursier de confiance, par courrier prioritaire ou (S'il s'agit du Client) par e-mail à l'adresse géographique ou électronique Fournies par le Client lors de la souscription au Service Cloud. Une copie de toute notification à Medius sera envoyée à financeoperations@medius-group.com. Toute notification sera réputée avoir été reçue si remise en main propre ou par un service de coursier de confiance au moment de la remise, si envoyée par la poste à la date à laquelle elle serait reçue selon les délais postaux normaux, et si envoyée par courrier électronique lorsque l'expéditeur reçoit la confirmation de réception. Les changements d'adresse postale, d'adresse électronique ou de téléphone seront notifiés à l'autre Partie par écrit.

ANNEXE 1 AU CONTRAT-CADRE D'ABONNEMENT ET DE SERVICES CLOUD MEDIUS

1. Définitions

Les définitions des termes utilisés dans la présente Annexe 1 figurent à l'article 1 du Contrat.

2. Fourniture d'une assistance pour le service Cloud

- 2.1 Le Client pourra contacter le service client de Medius via ses services de chat en ligne pour les demandes liées aux Incidents. Le service de chat sont normalement disponibles pendant les heures ouvrables.

« Incidents » désigne, aux fins du présent contrat toute déviation par rapport au fonctionnement standard du Service Cloud, entraînant une interruption ou une diminution de la qualité du Service Cloud.

3. Coopération avec le client

- 3.1 Le Client fournira en temps utile à Medius les informations et documents nécessaires et exacts raisonnablement demandés afin que Medius puisse remplir ses obligations en vertu des présentes. Medius ne sera pas responsable d'une quelconque défaillance dans l'exécution de ses obligations si cette défaillance résulte de l'absence de coopération du Client telle que définie dans les présentes. Si la capacité de Medius à remplir ses obligations est affectée par des produits ou services fournis par un tiers au Client, le Client est tenu de conserver les informations et la documentation demandées par Medius.
- 3.2 Le Client veillera à ce que le personnel employé par le Client pour la coopération avec Medius dispose des compétences et de la formation appropriées pour les tâches assignées afin que Medius puisse recevoir toute information et/ou documentation pertinente dont elle a fait la demande.
- 3.3 Le Client informera Medius des Incidents dans les meilleurs délais après leur détection. Cette notification sera effectuée conformément à l'article 3.4.
- 3.4 Lors du signalement d'un Incident, le Client devra impérativement, le cas échéant, fournir à Medius les informations raisonnablement demandées, y compris les informations suivantes en anglais :

- a) le nom de la personne signalant l'Incident ;
- b) une brève description de l'Incident et de la manière dont il s'est manifesté ;
- c) la manière dont l'Incident pourrait être reproduit ou vérifié ;
- d) dans quelles situations l'Incident s'est produit ;
- e) le type de navigateur ou d'appareil utilisé (PC, smartphone, etc.) ;
- f) les effets de l'Incident ; et
- g) toute autre information pertinente (captures d'écran, journaux, etc.).

3.5 Les Incidents ne peuvent être déclarés que pour les environnements de production (à l'exclusion donc des environnements de test, de formation ou d'autres activités non productives).

- 3.6 Spécifique aux produits/fonctionnalités basés sur l'IA.

a) Medius peut proposer au Client différents produits/fonctionnalités basé(e)s sur l'IA qui sont alimentés par de grands modèles de langage et/ou de l'apprentissage automatique (les "**Produits basés sur l'IA**"). Toute utilisation d'un Produit basé sur l'IA est régie par cette clause

b) "**Input/données d'entrée**" désigne les questions, les données, le contenu ou les informations soumis à un Produit basé sur l'IA par ou pour le compte du Client ou de ses Utilisateurs. "**Output/données de sortie**" désigne les réponses ou autres résultats générés par un Produit basé sur l'IA en fonction de ces Entrées.

c) Les Outputs/données de sortie peuvent contenir des inexactitudes matérielles et peuvent ne pas refléter des informations correctes, d'actualité ou complètes.

3.7 Essais gratuits Dans le cas où Medius offre une période d'essai gratuite pour tout produit ou service non expressément couvert par le présent Contrat (« Produit Additionnel »), l'utilisation dudit Produit Additionnel par le Client pendant la période d'essai gratuite sera régie par les termes et conditions du présent Contrat, sauf indication contraire spécifiée par Medius par écrit. Le Client reconnaît et accepte que Medius puisse, à sa seule discrétion, imposer des termes et conditions supplémentaires spécifiques au Produit Additionnel, et le Client sera lié par ces termes et conditions supplémentaires dès le commencement de la période d'essai gratuite pour le Produit Additionnel.